

MODALITES DE MONTEE, MAINTIEN ET DESCENTE

MESSIEURS ET DAMES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

Attention → Ces prévisions sont faites sur base de :

- **Messieurs : 4 descendants hennuyers de régionale et 4 montants hennuyers en régionale.**
- **Dames : 1 descendante hennuyère de régionale et 1 montante hennuyère en régionale**

Attention, dans le cas où il y aurait plus de 4 descendants hennuyers de division Régionale, le nombre de montants des divisions inférieures serait inversement proportionnel au nombre supplémentaires de descendants (voir tableau des montées et descentes). Seuls les champions de chaque série sont assurés de monter dans la division supérieure.

Quelques petites adaptations pourraient être faites en fonction de la réalité du terrain.

Le Hainaut généralement est 1^{er} réserve pour 1 montant supplémentaire de P1 en régionale.

Les montants supplémentaires seront déterminés en fonction du tableau qui nous sera transmis par l'AFTT.

MESSIEURS

Division 1 (2 séries) :

4 montants (2 par série). Un tour final entre les 3^{èmes} sera organisé pour déterminer un ordre de réserve en cas de montant supplémentaire en division Régionale.

6 descendants (3 par série)

Division 2 (4 séries) :

6 montants (1 par série). Un tour final entre les 2^{èmes} sera organisé pour déterminer les montants supplémentaires et un ordre de réserve en cas de montant supplémentaire en P1. En cas de montant supplémentaire en division Régionale et/ou en cas de désistement en division 1, il y aura des montants en plus (dans les 2^{èmes}).

12 descendants (3 par série).

Division 3 (8 séries) :

12 montants (1 par série). Un tour final entre les 2^{èmes} sera organisé pour déterminer les montants supplémentaires et un ordre de réserve en cas de montant supplémentaire. En cas de montant supplémentaire en division Régionale et/ou en cas de désistement en division 1 ou 2, il y aura des montants en plus (dans les 2^{èmes}).

24 descendants (3 par série).

Division 4 (12 séries) :

24 montants (2 par série). Un tour final entre les 3^{èmes} sera organisé pour déterminer un ordre de réserve en cas de montant supplémentaire. En cas de montant supplémentaire en division Régionale et/ou en cas de désistement en division 1, 2 ou 3, il y aura des montants en plus (dans les 3^{èmes}).

36 descendants (3 par série).

Division 5 (15 séries) :

36 montants (2 par série). Un tour final entre les 3^{èmes} sera organisé pour déterminer les montants supplémentaires et un ordre de réserve en cas de montant supplémentaire. En cas de montant supplémentaire en division Régionale et/ou en cas de désistement en division 1, 2, 3 ou 4, il y aura des montants en plus (dans les 3^{èmes}).

45 descendants (3 par série).

Division 6 (18 séries) :

45 montants (2 par série). Un tour final entre les 3^{èmes} sera organisé pour déterminer les montants supplémentaires et un ordre de réserve en cas d'éventuelles montants en plus (dans les 3^{èmes}).

DAMES

En fonction du nombre d'équipes inscrites pour cette saison, une adaptation du nombre d'équipes par série est envisageable afin de permettre aux divisions 3 de conserver un nombre minimum de rencontre et de modifier la procédure des montées et descendes. Le CPH est seul compétent dans cette matière.

Quelques petites adaptations pourraient être faites en fonction de la réalité du terrain.

Le Hainaut est généralement 1^{ère} réserve pour 1 montant supplémentaire de P1 en régionale.

Les montants supplémentaires seront déterminés en fonction du tableau qui nous sera transmis par l'AFTT.

Division 1 (une série) :

1 montant.

En cas de montant supplémentaire en division Régionale, il y aura un montant supplémentaire.

3 descendants.

Division 2 (2 séries) :

3 montants (1 par série). Un tour final entre les 2^{èmes} et/ou 3^{èmes} sera organisé pour déterminer le montant supplémentaire et un ordre de réserve en cas de montant supplémentaire en P1. En cas de montant supplémentaire en division Régionale et/ou en cas de désistement en division 1, il y aura un montant en plus (dans les 2^{èmes} et/ou 3^{èmes}).

4 descendants (2 par série).

Division 3 (3 séries) :

4 montants (1 par série). Un tour final entre les 2^{èmes} afin de déterminer le montant supplémentaire et un ordre de réserves (dans les 2^{èmes}).

RAPPEL IMPORTANT

Les équipes qui ne désirent pas participer, soit aux tours finaux ou aux matchs de barrage, doivent communiquer leur désistement au secrétariat provincial

Pour le 17 AVRIL AU PLUS TARD

ATTENTION : Passé cette date = application de l'amende de forfait.

Equipes concernées

TOURS FINAUX (28 avril et 5 mai 2018)

Titre de champion : Toutes les équipes ayant terminé première dans leur série.
(Dames et Messieurs)

MATCHS DE BARRAGES (29 avril et 5 mai 2018)

Les équipes qui occuperont les places qualificatives au terme de la 22^{ème} semaine de l'interclubs

1) MESSIEURS

Montées

- Les 3^{èmes} de division 1 provinciale
- Les 2^{èmes} de division 2 provinciale
- Les 2^{èmes} de division 3 provinciale
- Les 3^{èmes} de division 4 provinciale
- Les 3^{èmes} de division 5 provinciale
- Les 3^{èmes} de division 6 provinciale

2) DAMES

Montées

- Les 3^{èmes} de division 2 provinciale
- Les 2^{èmes} de division 3 provinciale

LE CALENDRIER OFFICIEL PARAITRA SUR LE SITE DU CPH LE VENDREDI 20 AVRIL 2018.